



Procès verbal

Bureau Directeur Téléphonique du 13 août 2009

Présents : BECCIA Evelyne, BETTENFELD Jacques, DEMETZ Jean-Paul, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia.

Assiste : MANTEL Cécile (en partie).

Excusés : COSTANTINI Daniel, FEUILLAN Jean-Pierre, LABEGORRE Sophie, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 12 h à partir du siège de la FFHB.

1. Les procès-verbaux des réunions du Bureau directeur des 31 juillet et du 3 août 2009 sont approuvés.

2. Le Bureau Directeur prend connaissance du courrier de l'ES Besançon Féminin du 10 août 2009 relatif aux règles des mutations applicables, suite à la procédure de conciliation devant le CNOSF ayant abouti, le 31 juillet, à la rétrogradation administrative de son équipe 1^{ère} en Division 2 Féminine pour la saison 2009/2010.

Après en avoir débattu, le Bureau Directeur décide, à l'unanimité et par dérogation aux règlements généraux de la FFHB du fait du cas non prévu lié aux procédures de conciliation :

- d'autoriser les licencié(e)s 2008/2009 des clubs de Besançon Féminin et d'Issy les Moulineaux à muter jusqu'au 4 septembre 2009 sans être soumis aux dispositions réglementaires relatives aux mutations hors période, dès lors que leur club d'accueil évolue en championnat national,
- d'autoriser les clubs de Besançon Féminin et d'Issy les Moulineaux à recruter jusqu'au 4 septembre 2009, pour leurs équipes évoluant en championnat national, des licencié(e)s sans être soumis aux dispositions réglementaires relatives aux mutations hors période.

Au-delà de cette date, les dispositions de droit commun retrouveront à s'appliquer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

Joël DELPLANQUE
Président

Alain JOURDAN
Secrétaire général